

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité – Médiathèque
JCG/CL
N° 2019-D- 44

**L'ALPHA MEDIATHEQUE - CONVENTION DE
LOCATION DE L'EXPOSITION "QUAND ILS ONT SU"
AVEC LE DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE**

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

- ☐ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ☐ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président modifiée,
- ☐ VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

Considérant, l'absence de Monsieur Jacky BOUCHAUD,

- ☐ VU, l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention pour la location de l'exposition nommée « Quand ils ont su » passée entre le Département du Val-de-Marne et GrandAngoulême pour la médiathèque l'Alpha.

Article 2 – La convention prévoit que l'exposition se déroulera du 22 février au 2 mai 2019 sur 4 sites différents : la médiathèque l'Alpha, la médiathèque de Ma Campagne, la médiathèque l'Escale de Basseau et le pôle enfance de Soyaux.

Article 3 – Le montant de la prestation à la charge de GrandAngoulême s'élève à 625 € non compris les frais de transport.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 14 février 2019

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **14/02/2019**
Publié ou notifié,
Le **14/02/2019**